

Réunion du 20 mars 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 79  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

---

**RAPPORT N° 19 : AUTOROUTE A64/DEMI-DIFFUSEUR DE LA VIRGINIE :  
PROPOSITION PAR L'ETAT D'UN PROTOCOLE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur** : Francis LAYUS

Le plan d'investissement autoroutier lancé par le gouvernement en juillet 2016 est désormais finalisé. Quatre projets sont retenus dans le département le long de l'autoroute A64 : Morlaàs, Caresse Cassaber, Orthez-La Virginie et le barreau RD 19 à Peyrehorade.

Le coût global du demi-diffuseur de la Virginie, soit son coût de construction auquel viennent s'ajouter les charges d'exploitation, est de 11,3 M€ HT.

Un projet de protocole de financement est proposé aux collectivités par le Préfet par courrier en date du 10 février 2017.

La maquette financière pour ce projet est la suivante :

- Etat : 5 650 000 € HT, soit 50% via la conclusion avant le 1er octobre 2017 d'un avenant à la convention de concession le liant à ASF/ Vinci, avenant devant être approuvé par le Conseil d'Etat,
- Département : 2 950 000 € HT (environ 26%),
- **CCLO : 1 800 000 € HT (environ 16%),**
- Ville d'Orthez : 900 000 € HT (environ 8%).

Ces montants, valeur janvier 2016, en tant que subventions d'investissement, ne sont pas soumis à la TVA.

L'échéancier prévisionnel de versement est établi selon les règles ci-dessous, avec un engagement des collectivités à signer avant le 1er juillet 2017 une convention de financement avec le concessionnaire ASF/Vinci précisant les modalités de versement des participations respectives.

Pour la communauté de communes de Lacq-Orthez, le calendrier de versement serait le suivant pour un montant total de 1 800 000 € HT :

- 4,5 % en 2019 (81 000 €),
- 4,5 % en 2020 (81 000 €),
- 10 % en 2021 (180 000 €),
- 73 % en 2022 (1 314 000 €),
- 8 % en 2023 (144 000 €).

L'échéance de 2022, d'un montant très élevé est à rapporter au calendrier de réalisation de cette opération avec des travaux générateurs de dépenses en 2021/2022.

Le projet de protocole proposé est quadripartite : Etat, département, CCLO et commune d'Orthez. L'Etat souhaite voir ce protocole cosigné dans les meilleurs délais pour que l'Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires Et Routières (ARAFER) saisisse le Secrétariat d'Etat aux Transports. Le Préfet a donc demandé d'inscrire ce sujet lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 86 voix pour et 2 abstentions, décide :

- **de se prononcer** favorablement sur le projet de protocole de financement dans les conditions précitées annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer ledit protocole.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2017